



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 27 juin 2017

– 23^e –

- PRÉSENTS :**
- Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
 - M. Ben Valkenburg, vice-président
 - Mme Diane Beaudet
 - M. Kenneth George
 - Mmes Marie-José Mastromonaco
Julie Wagner
 - M. Jocelyn Pauzé
- ABSENTE :**
- Mme Mélanie Robinson
- Sont aussi
présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^e France Pedneault, directrice du Service du secrétariat général
 - M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des
personnes et des pratiques d'encadrement
 - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unité,
unité 1
Louis Bienvenue, directeur au Bureau des directions d'unité,
unité 2
 - Mmes Francyne Fleury, directrice au Bureau des directions d'unité,
unité 3
Maryse Tremblay, directrice par intérim au Bureau des
directions d'unité, unité 4
 - M. Marc Prescott, directeur du Service de l'organisation scolaire
 - Mmes Line Lapierre, directrice des Services éducatifs
Tonia Di Guglielmo, directrice par intérim du Service
des ressources financières
 - M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des
personnes et du développement des compétences
 - MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources
matérielles
René Morales, directeur du Service du développement et
de l'innovation professionnelle

Mmes Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
Guylaine Dubé, analyste au Service du secrétariat général

Déclaration de la présidente

La présidente remercie Mme Line Lapierre pour son excellent travail au poste de directrice des Services éducatifs et lui souhaite beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions à la direction de l'école Saint-François-Solano, à compter du 1^{er} juillet 2017.

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter les articles suivants sous la rubrique « Suivi au procès-verbal du 13 juin 2017 » :
 - a) Octroi de contrats – lettre à transmettre au Conseil du trésor
 - b) Rencontre avec la Commission scolaire English-Montréal (CSEM)
 - c) Baux
 - d) Échange de terrains avec la ville – école Joseph-François-Perrault
 - e) Service de garde
 - f) Plan triennal – immeubles excédentaires
- ajouter les articles suivants sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
 - a) Politique sur la réussite éducative
 - b) Maternelle 4 ans
 - c) Chantiers et travaux prévus sur les immeubles de la CSDM
- ajouter les articles suivants :
 - A-11-99-A Services éducatifs – personnel cadre – poste de coordonnatrice au bureau de l'expertise et déploiement III des Services éducatifs pour l'année 2017-2018

- A-29-1823 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement scolaire – nominations à la direction et à la direction adjointe pour l'année 2017-2018
- A-33-1071 Service des ressources matérielles – École des métiers du meuble de Montréal – réalisation du projet lié à la révision du programme pédagogique en ébénisterie (5352)

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2017
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2017
 - a) Octroi de contrats – lettre à transmettre au Conseil du trésor
 - b) Rencontre avec la Commission scolaire English-Montréal (CSEM)
 - c) Baux
 - d) Échange de terrains avec la ville – école Joseph-François-Perrault
 - e) Service de garde
 - f) Plan triennal – immeubles excédentaires
- 4- Affaires nouvelles :
 - a) Politique sur la réussite éducative
 - b) Maternelle 4 ans
 - c) Chantiers et travaux prévus sur les immeubles de la CSDM
- 5- Dossiers récurrents :
 - a) Plan Réussir
 - b) Budget 2016-2017 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - c) Qualité de l'air
 - d) Capacité d'accueil
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement

- e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
 - f) Offre alimentaire
 - g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2016-2017
- 6- Rubrique des commissaires-parents
- 7- DG-01-335 Direction générale – remboursement des dépenses de fonction pour le mois d’avril 2017
- 8- DG-01-337 Direction générale – remboursement des dépenses de fonction pour le mois de mai 2017
- * 9- DG-02-360 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – personnel de direction d’établissement scolaire – poste de direction – évaluation finale – année 2016-2017
- * 10- A-11-99-A Services éducatifs – personnel cadre – poste de coordonnatrice au bureau de l’expertise et déploiement III des Services éducatifs pour l’année 2017-2018
- * 11- A-29-1823 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d’établissement scolaire – nominations à la direction et à la direction adjointe pour l’année 2017-2018
- 12- A-31-3189 Service des ressources financières – fourniture sur demande de chaises, de fauteuils et de mobilier de bureau – appel d’offres 28-176P – option de renouvellement
- 13- A-31-3228 Service des ressources financières – centre Gédéon-Ouimet – remplacement des systèmes d’alarme-incendie, d’intercommunication et d’éclairage d’urgence – appel d’offres 25-2427P – attribution d’un contrat
- 14- A-31-3232 Service des ressources financières – Académie De Roberval – réfection de toitures – appel d’offres 25-2431P – attribution d’un contrat
- 15- A-31-3245 Service des ressources financières – service d’approvisionnement en gaz naturel – appel d’offres 24-324P – exercice de l’option de renouvellement de l’entente pour une deuxième année additionnelle

- 16- A-31-3251 Service des ressources financières – école Bienville – réfection de l’enveloppe – appel d’offres 25-2445P – attribution d’un contrat
- 17- A-31-3252 Service des ressources financières – Annexe Charlevoix – réfection complète de la toiture – appel d’offres 25-446P – attribution de contrat
- 18- A-31-3258-A Service des ressources financières – fourniture sur demande de fruits frais – appel d’offres 27-539P – attribution d’un contrat
- 19- A-31-3263-A Service des ressources financières – travaux à taux horaire pour entrepreneur en plomberie et chauffage – appel d’offres 15-237P – attribution de contrats à exécution sur demande
- 20- A-31-3272 Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériel de couvre-plancher – appel d’offres 15-187P – exercice de l’option de renouvellement de l’entente pour une deuxième année
- 21- A-33-1069 Service des ressources matérielles – école Louis-Dupire – travaux supplémentaires
- 22- A-33-1071 Service des ressources matérielles – École des métiers du meuble de Montréal – réalisation du projet lié à la révision du programme pédagogique en ébénisterie (5352)
- 23- A-34-2803 Service du secrétariat général – projet en lien avec le 375^e anniversaire de la Ville de Montréal – modification de la résolution 8 de la séance du comité exécutif du 28 février 2017
- * 24- A-34-2804 Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève du secteur des jeunes – recommandations du comité
- 25- A-34-2782 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2017
- 26- A-34-2785 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – juin 2017
- 27- A-34-2786 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai et juin 2017

- 28- A-34-2787 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2017
- 29- A-34-2788 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2017
- 30- A-34-2789 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2017
- 31- Information :
 - a) A-33-1063-A Service des ressources matérielles – école Saint-Nom-de-Jésus – coût final des travaux de démolition sélective réalisés dans le cadre de la réhabilitation complète de l'immeuble
- 32- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2017

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2017, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l'unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 13 juin 2017.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2017

- a) Octroi de contrats – lettre à transmettre au Conseil du trésor

La présidente rappelle que le Service du secrétariat général et le Bureau des approvisionnements feront parvenir une lettre au Conseil du trésor portant sur les modalités d'octroi de contrats.

b) Rencontre avec la Commission scolaire English-Montréal (CSEM)

Une rencontre a été organisée avec la CSEM afin de discuter de la possibilité d'occuper des locaux en location dans certaines écoles de la CSEM ou de développer des projets éducatifs communs, tel celui à FACE. Ces discussions seront rapportées aux membres du Conseil des commissaires de la CSEM. Par la suite, les deux commissions scolaires verront à mettre en place un comité de travail.

En ce qui concerne les travaux majeurs de réhabilitation à l'école FACE, la présidente mentionne qu'il est envisagé de transmettre au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) des lettres cosignées par les deux présidentes pour les questions politiques et les deux directions générales pour les questions administratives. Pour sa part, Mme Lucie Painchaud mentionne que considérant l'ampleur des travaux à l'école FACE, il a été convenu de transmettre une lettre qui porterait spécifiquement sur ces travaux au MEES en parallèle à la transmission habituelle des demandes pour les lots.

c) Baux

Comme demandé à la dernière séance du comité exécutif, Mme Lucie Painchaud dépose un document confidentiel qui présente un état de situation des baux signés par les locataires de la CSDM, à ce jour.

d) Échange de terrains avec la ville – école Joseph-François-Perrault

Mme Lucie Painchaud mentionne qu'une rencontre avec le directeur général adjoint de la Ville de Montréal est prévue au sujet de l'échange de terrain avec la ville aux abords de l'école Joseph-François-Perrault, et ce, afin que le point puisse être inscrit au Conseil de ville d'ici septembre 2017.

e) Service de garde

M. Kenneth George réitère la demande formulée par le comité de vigie sur les services de garde pour que les services de garde des écoles soient considérés comme le prolongement de l'école et non comme une entité distincte et que, par conséquent, le personnel des services de garde soit présenté aux parents en même temps que les enseignants.

À cet égard, M. Robert Gendron mentionne que les directions d'unité feront le suivi auprès des directions d'établissement avant la rentrée scolaire, à ce sujet.

f) Plan triennal – immeubles excédentaires

M. Kenneth George souligne que le plan triennal de répartition et de destination des immeubles a une portée sur trois ans. M. George recommande de faire une planification sur cinq ans des besoins en places (élèves) afin de pouvoir informer rapidement les partenaires et les commissaires des reprises éventuelles d'espace dans les immeubles excédentaires et ainsi pouvoir travailler en collaboration à la planification des besoins et à la recherche de solutions.

4.

Affaires nouvelles

a) Politique sur la réussite éducative

M. Robert Gendron et Mme Marie-José Mastromonaco ont assisté à la présentation de la nouvelle politique sur la réussite éducative du MEES. La présidente fait part de certaines préoccupations relatives à la réalité montréalaise (francisation, maturité scolaire, incidence des écoles privées, défavorisation, etc.) et des incidences sur la capacité d'atteindre les cibles ministérielles.

b) Maternelle 4 ans

M. Robert Gendron annonce que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a obtenu aujourd'hui même l'autorisation d'ouvrir trois nouvelles classes de maternelle 4 ans à temps plein. Il rappelle que la CSDM souhaitait initialement obtenir dix classes de maternelle 4 ans à temps plein, mais que seulement trois classes avaient été accordées pour l'année scolaire 2017-2018. Ces trois classes sont prévues dans les écoles Alice-Parizeau, De la Petite-Bourgogne et Camille-Laurin.

Les trois nouvelles classes accordées aujourd'hui seront respectivement ajoutées à l'école Barclay, à l'école Saint-Noël-Chabanel et à l'école Bienville. Au total, la CSDM compte maintenant 16 classes de maternelle 4 ans à temps plein.

La présidente souhaite que la CSDM organise une rencontre avec le comité qui étudie les demandes des commissions scolaires en vue d'obtenir des classes de maternelle 4 ans à temps plein afin de partager des informations au sujet des données statistiques et des enjeux montréalais.

c) Chantiers et travaux prévus sur les immeubles de la CSDM

Mme Marie-José Mastromonaco fait état d'une situation aux abords de l'école Étoile filante où une coupe d'arbre était prévue. Elle rappelle l'importance d'informer les familles et les voisins lorsque des travaux de réfection de cours d'école ou de décontamination sont prévus sur les terrains des immeubles de la CSDM.

Mme Mastromonaco mentionne que le plan de communication de la CSDM est adéquat, mais qu'il faut travailler sur son déploiement afin que l'information soit transmise aux bonnes personnes et dans les délais prévus.

La présidente recommande d'ajouter une adresse courriel et un numéro de téléphone à la lettre destinée aux voisins des immeubles de la CSDM pour leur permettre de joindre du personnel de la CSDM durant la période estivale s'ils ont des problèmes à signaler sur les chantiers. Mme Catherine Harel Bourdon ajoute qu'elle ne veut pas que ce soit les commissaires qui aient à gérer les problèmes de chantier soulevés par les citoyens durant la saison estivale.

5.

Dossiers récurrents

a) Plan Réussir

M. Kenneth George mentionne que l'échéancier de travail portant, notamment sur la politique sur la réussite éducative et le plan d'engagement de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) est respecté.

Par ailleurs, la CSDM prévoit étudier la politique sur la réussite éducative du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) à la rentrée scolaire.

b) Budget 2016-2017 et finances

Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Les commissaires et les administrateurs de la CSDM suivent la situation financière de la CSDM de près.

La présidente rappelle qu'une rencontre est prévue à la table d'échanges du mois d'octobre afin de voir si des changements peuvent être apportés au budget 2017-2018.

c) Qualité de l'air

M. Robert Gendron mentionne que la Direction générale rencontrera le personnel du centre administratif et de l'annexe le 7 juillet prochain afin de présenter un état de situation portant sur la recherche d'un lieu en vue de la délocalisation et de faire part d'un échéancier.

d) Capacité d'accueil

Tableau d'avancement des projets d'agrandissement

Mme Lucie Painchaud mentionne qu'une rencontre est prévue le 5 juillet prochain avec les locataires concernés au plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2021 afin de leur expliquer la situation. Pour sa part, la présidente a discuté avec le maire de Montréal concernant le développement social et les besoins en ce qui concerne les centres communautaires dans les quartiers montréalais.

e) Immeubles excédentaires

Suivi de certains mandats ou projets au Secteur de la gestion des immeubles

Le tableau est déposé pour information sur l'état de situation des immeubles excédentaires. Mme Painchaud rappelle que la CSDM est en attente de réponse pour la salle de concert de l'école Joseph-François-Perrault.

Mme Painchaud ajoute qu'une rencontre est prévue au début de l'automne avec la Ville de Montréal en vue de revoir l'entente-cadre.

De plus, des discussions portent sur deux immeubles de la CSDM qui sont ciblés pour une vente (Jeunesse au Soleil et le 6839, rue Drolet).

f) Offre alimentaire

Dans le cadre de l'amélioration des services alimentaires, il est prévu d'offrir des formations sur le service à la clientèle au personnel des cafétérias et également de procéder à l'amélioration de l'équipement qui est relativement désuet dans la plupart des cafétérias.

À cet égard, il est question des difficultés rencontrées lors de l'installation de nouveaux équipements. En effet, les coûts prévus pour l'installation sont particulièrement préoccupants puisqu'il faut prévoir la mise aux normes dans certains cas, ce qui a pour conséquence de gonfler la facture de l'achat d'équipement et de l'installation.

La présidente souhaite recevoir un état de situation des cafétérias afin de voir ce qui pourra être intégré aux travaux d'infrastructure puisque le budget des services alimentaires ne peut couvrir l'ensemble des coûts d'installation des nouveaux équipements.

g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2016-2017

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

6. Rubrique des commissaires-parents

a) Programme d'enseignement des langues d'origine (PELO)

Mme Julie Wagner fait part des préoccupations des parents au sujet du PELO. Le comité de parents souhaite que les conseils d'établissement reçoivent l'information sur le processus à suivre pour avoir accès à ce programme. Mme Wagner ajoute que les parents souhaitent que le budget destiné à ce programme soit accessible. À cet égard, M. Robert Gendron mentionne qu'une clarification du processus sera faite et qu'il sera acheminé aux conseils d'établissement.

Mme Line Lapierre mentionne qu'il y aura une table de travail mise en place dans la prochaine année afin de réfléchir sur le développement pédagogique à faire dans ce programme. À cet égard, M. Kenneth George souhaite que la CFACQ soit invitée à cette table de travail étant donné son expertise en francisation auprès des adultes ainsi que la FGA.

La présidente souhaite qu'il y ait, lors d'une table d'échange, une présentation du contenu de la réflexion portant sur le soutien à l'apprentissage du français dans l'environnement montréalais, qui est en constante évolution.

Il est rappelé que le PELO célébrera ses 40 ans d'existence cette année. La présidente mentionne qu'il faudra prévoir souligner cet anniversaire lors d'une séance du Conseil des commissaires.

7. Direction générale – remboursement des dépenses de fonction pour le mois d’avril 2017

Document déposé : Rapport DG-01-335 en date du 25 mai 2017
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du directeur général pour le mois d’avril 2017;

CONSIDÉRANT l’article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d’APPROUVER la dépense de fonction du directeur général pour le mois d’avril 2017, telle qu’elle est présentée dans le rapport déposé.

8. Direction générale – remboursement des dépenses de fonction pour le mois de mai 2017

Document déposé : Rapport DG-01-337 en date du 19 juin 2017
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du directeur général pour le mois de mai 2017;

CONSIDÉRANT l’article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d’APPROUVER la dépense de fonction du directeur général pour le mois de mai 2017, telle qu’elle est présentée dans le rapport déposé.

*9. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – personnel de direction d’établissement scolaire – poste de direction – évaluation finale – année 2016-2017

Document déposé : Rapport DG-02-360 en date du 26 juin 2017
de M. Frédéric Corbeil concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*10. Services éducatifs – personnel cadre – poste de coordonnatrice au bureau de l’expertise et déploiement III des Services éducatifs pour l’année 2017-2018

Document déposé: Rapport A-11-99-A en date du 27 juin 2017
de Mme Line Lapierre concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*11. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d’établissement scolaire – nominations à la direction et à la direction adjointe pour l’année 2017-2018

Document déposé: Rapport A-29-1823 en date du 27 juin 2017
de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

12. Service des ressources financières – fourniture sur demande de chaises, de fauteuils et de mobilier de bureau – appel d’offres 28-176P – option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-3189 en date du 19 juin 2017
de Mmes Sylvie Boyer et Sophie Beauchamp
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’à la suite d’un appel d’offres public, un contrat à commandes a été attribué à *Unique mobilier de bureau (2737-6557 Québec inc.)* pour la fourniture sur demande de chaises, de fauteuils et de mobilier de bureau;

CONSIDÉRANT que l’appel d’offres prévoit la possibilité d’exercer deux options de renouvellement d’une année chacune, avec l’accord du comité exécutif de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et de l’adjudicataire;

CONSIDÉRANT que les services d’*Unique mobilier de bureau (2737-6557 Québec inc.)* sont jugés satisfaisants;

CONSIDÉRANT qu’*Unique mobilier de bureau (2737-6557 Québec inc.)* accepte l’option de renouvellement pour une année supplémentaire, aux mêmes conditions;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'EXERCER l'option de renouvellement de l'entente concernant la fourniture de chaises, de fauteuils et de mobilier de bureau avec *Unique mobilier de bureau (2737-6557 Québec inc.)* couvrant respectivement les périodes du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, pour un montant annuel de 224 543,73 \$ plus taxes, sans toutefois dépasser le montant maximal de 673 795,64 \$ prévu pour la durée totale du contrat.

13. Service des ressources financières – centre Gédéon-Ouimet – remplacement des systèmes d'alarme-incendie, d'intercommunication et d'éclairage d'urgence – appel d'offres 25-2427P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3228 en date du 15 juin 2017
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement des systèmes d'alarme-incendie, d'intercommunication et d'éclairage d'urgence au centre Gédéon-Ouimet;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2016-2017 de la CSDM, qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juillet 2016;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien 2016-2017;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 207 452,76 \$ plus taxes à l'entrepreneur 9184-4365 QUÉBEC INC. (FARS PRO-TECK SÉCURITÉ), plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des systèmes d'alarme-incendie, d'intercommunication et d'éclairage d'urgence au centre Gédéon-Ouimet;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

14. Service des ressources financières – Académie De Roberval – réfection de toitures – appel d'offres 25-2431P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3232 en date du 14 juin 2017 de
Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de toitures à l'Académie De Roberval;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50625 – Maintien des bâtiments – budget additionnel (2016-2017);

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 216 000,00 \$ plus taxes à l'entrepreneur *9165-1364 Québec inc. (Les Toitures Techni-Toit)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de toitures à l'Académie De Roberval;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

15. Service des ressources financières – service d'approvisionnement en gaz naturel – appel d'offres 24-324P – exercice de l'option de renouvellement de l'entente pour une deuxième année additionnelle

Document déposé : Rapport A-31-3245 en date du 21 juin 2017 de
M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 1^{er} juillet 2015 à *Services de gaz naturel RBC inc.* pour une période d'une année (2015-2016);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM d'exercer la 2^e et dernière option de renouvellement pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT que *Services de gaz naturel RBC inc.* a été consultée et accepte de renouveler l'entente pour la deuxième année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat à exécution sur demande d'une valeur de 3 297 526,67 \$ plus taxes à *Services de gaz naturel RBC inc.* pour le service d'approvisionnement en gaz naturel, pour une année additionnelle de renouvellement du 30 juin 2017 au 1^{er} juillet 2018.

16. Service des ressources financières – école Bienville – réfection de l’enveloppe – appel d’offres 25-2445P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3251 en date du 19 juin 2017 de
Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la réfection de l’enveloppe à l’école Bienville;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet seront payées à même le budget d’investissement dans le cadre de la mesure 50626 – Résorption du déficit de maintien – budget additionnel (2016-2017);

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM, conditionnellement à l’approbation du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 1 287 302,90 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Construction M.B. (2014) inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de l’enveloppe à l’école Bienville;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

17. Service des ressources financières – Annexe Charlevoix – réfection complète de la toiture – appel d’offres 25-446P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-3252 en date du 19 juin 2017 de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la réfection complète de la toiture à l’Annexe Charlevoix;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet seront payées à même le budget d’investissement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien d’actifs immobiliers (2015-2016);

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM, conditionnellement à l’approbation du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 399 560 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Toitures Léon inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection complète de la toiture à l’Annexe Charlevoix;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;

3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

18. Service des ressources financières – fourniture sur demande de fruits frais – appel d'offres 27-539P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3258-A en date du 20 juin 2017 de Mme Nathalie Sauvé et de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un fournisseur de fruits frais pour les établissements de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le contrat sera valide pour une période de trois années sans aucune option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que *Les Aliments RMS Canam inc.* est l'unique soumissionnaire et qu'il a remis une proposition conforme aux exigences demandées;

CONSIDÉRANT que *Les Aliments RMS Canam inc.* est le fournisseur à commandes actuel de la CSDM pour les produits de fruits frais et qu'il est familier avec sa structure organisationnelle et ses exigences particulières;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER un contrat de 127 008 \$ plus taxes pour la fourniture sur demande de fruits frais à *Les Aliments RMS Canam inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de trois années sans aucune option de renouvellement.

19. Service des ressources financières – travaux à taux horaire pour entrepreneur en plomberie et chauffage – appel d'offres 15-237P – attribution de contrats à exécution sur demande

Document déposé : Rapport A-31-3263-A en date du 26 juin 2017 de Mme Nathalie Sauvé et de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un ou de plusieurs entrepreneurs pour effectuer des travaux en plomberie et en chauffage à taux horaire pour le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la dépense annuelle estimée à 367 200 \$ pour l'ensemble de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT qu'approximativement 90 % de la dépense engagée sera imputée au budget d'investissement et 10 % au budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles. Les sources de financement ainsi que les indices comptables varieront en fonction des projets pour lesquels la CSDM effectue des demandes;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale, d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat, peut être renouvelée pour deux années additionnelles;

CONSIDÉRANT que cinq soumissions admissibles et conformes ont été reçues;

CONSIDÉRANT que l'engagement des soumissionnaires porte seulement sur les taux horaires applicables proposés et que ces derniers sont très compétitifs;

CONSIDÉRANT le processus prévu au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les demandes d'exécution seront attribuées à l'entrepreneur qui a soumis le prix le plus bas, à moins que celui-ci ne puisse y donner suite, auquel cas les autres entrepreneurs seront sollicités en fonction de leur rang respectif présenté ci-dessous et selon le prix de leur soumission respective :

- 1- *R.S. Plomberie enr. (2946-4140 Québec inc.)*
- 2- *Entreprises Larry chauffage gaz naturel inc.*
- 3- *MécanicAction inc.*
- 4- *Av-Tech inc.*
- 5- *Stéphane Jacques Entrepreneur Plombier inc.*

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER des contrats à exécution sur demande d'une valeur annuelle globale de 360 649,50 \$ plus taxes à *R.S. Plomberie enr. (2946-4140 Québec inc.)*, *Entreprises Larry chauffage gaz naturel inc.*, *MécanicAction inc.*, *Av-Tech inc.* et *Stéphane Jacques Entrepreneur Plombier inc.* pour les travaux en plomberie et chauffage à taux horaire. Ces contrats sont d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat et sont assortis de deux options de renouvellement d'une année chacune, avec l'accord des adjudicataires et du comité exécutif;
- 2° de METTRE FIN aux contrats à l'arrivée du premier des deux événements suivants : la date d'échéance au terme d'une année de contrat ferme ou l'atteinte du montant maximal de 360 649,50 \$ plus taxes.

20. Service des ressources matérielles – fourniture sur demande de matériel de couvre-plancher – appel d’offres 15-187P – exercice de l’option de renouvellement de l’entente pour une deuxième année

Document déposé : Rapport A-31-3272 en date du 19 juin 2017
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’à la suite d’un appel d’offres public, un contrat a été attribué le 10 juillet 2015 à *Tapis Solution inc.* pour une période d’une année (2015-2016);

CONSIDÉRANT que l’appel d’offres prévoyait une entente initiale d’une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d’une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l’accord de l’adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM d’exercer la deuxième option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que les dépenses engagées seront imputées au budget de fonctionnement de la CSDM. Les indices comptables varieront en fonction des projets pour lesquels la CSDM effectue des demandes;

CONSIDÉRANT que *Tapis Solution inc.* a été consultée et accepte de renouveler l’entente pour la deuxième année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d’ACCORDER un contrat à exécution sur demande d’une valeur de 83 517,28 \$ plus taxes à *Tapis Solution inc.* pour la fourniture sur demande de matériel de couvre-plancher, pour une année additionnelle de renouvellement, du 10 juillet 2017 au 9 juillet 2018.

21. Service des ressources matérielles – école Louis-Dupire – travaux supplémentaires

Document déposé : Rapport A-33-1069 en date du 21 juin 2017
de M. Chahi Mostafa concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l’entrepreneur *Magil Construction Corporation*, pour l’agrandissement de l’école Louis-Dupire, situé au 6400, avenue Pierre-De-Coubertin, à Montréal;

CONSIDÉRANT que les travaux de renforcement des ancrages des panneaux de béton préfabriqués étaient nécessaires pour sécuriser aux alentours des nouvelles issues de secours, et qu’il faudra effectuer les réparations des solins des marquises;

CONSIDÉRANT que les travaux de mise en norme des issues de secours s'avéraient essentiels pour rendre conforme le bâtiment existant, l'électrification de la nouvelle quincaillerie des portes de secours étant requise afin de contrôler l'utilisation des portes;

CONSIDÉRANT que les travaux de sécurisation de la cour côté agrandissement, installation d'une nouvelle clôture, terrassement et gazonnage étaient nécessaires;

CONSIDÉRANT que les conditions de chantier sont aussi à l'origine de divers ajouts au contrat en mécanique, en électricité et en architecture;

CONSIDÉRANT que, compte tenu du degré d'avancement du projet, il n'est pas possible de dresser un portrait définitif des travaux supplémentaires, certaines interventions intégrées au projet faisant toujours l'objet de négociation avec l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs au directeur du Service des ressources matérielles, en vertu de la résolution 25 de la séance du comité exécutif du 8 décembre 2015;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal (CSDM)*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera imputée au budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Magil Construction Corporation*, la somme associée à l'ensemble des travaux supplémentaires nécessaires dans le cadre de l'agrandissement et de la rénovation de l'école Louis-Dupire, et ce, à l'intérieur des limites énoncées dans le présent rapport.
- 2° de MANDATER le Service du secrétariat général pour transmettre à *Magil Construction Corporation*, au nom de la CSDM, une lettre tenant lieu de la confirmation prévue à l'article 48 du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics*.

22.

Service des ressources matérielles – École des métiers du meuble de Montréal – réalisation du projet lié à la révision du programme pédagogique en ébénisterie (5352)

Document déposé : Rapport A-33-1071 en date du 27 juin 2017
de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, le 22 juillet 2016, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a révisé le programme en ébénisterie offert par l'École des métiers du meuble de Montréal (EMMM);

CONSIDÉRANT que le ministère autorise un montant d'environ 170 000 \$ dans le cadre de la mesure 50580 – Financement de l'équipement de la formation professionnelle menant à un diplôme délivré par le ministre, ne permettant pas d'assurer tous les coûts associés à la mise à jour du programme;

CONSIDÉRANT le besoin de maintenir certains équipements actuels jusqu'à la diplomation de la dernière cohorte (été 2018) et que, pour ce faire, il se pourrait que les travaux s'échelonnent sur une période d'un an;

CONSIDÉRANT qu'un plan de phasage par zones de travaux est en élaboration et inclura des travaux les soirs et fins de semaine;

CONSIDÉRANT la nécessité d'entreprendre les travaux à l'été 2017;

CONSIDÉRANT les modifications nécessaires au plan directeur d'investissement requises pour financer les travaux;

CONSIDÉRANT le contexte de réalisation (cohabitation, interventions par zones, par phases et des horaires particuliers) pour mener à terme le projet;

CONSIDÉRANT que le coût du présent projet a été estimé récemment et à partir de données préliminaires;

CONSIDÉRANT que les mandats de services professionnels en lien avec ce projet ont été confiés aux firmes *Cimaise inc.* et *Beaudoin Hurens*;

CONSIDÉRANT qu'une demande de financement sera présentée dans le cadre de la mesure 50512 – Ajout ou réaménagement d'espace pour la formation professionnelle pour la mise à jour du programme d'ébénisterie;

CONSIDÉRANT que suite à une discussion téléphonique et sous réserve de l'approbation du MEES, ce projet pourrait être admissible à la mesure 50620 – Maintien d'actifs immobiliers;

CONSIDÉRANT qu'advenant une réponse défavorable pour le financement par l'une des mesures d'investissement, le financement de ce projet devra être assumé par le budget de fonctionnement de la CSDM;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la modification au plan directeur 2017-2022 tel que proposé dans le présent rapport;
- 2° de MANDATER la Direction générale pour transmettre une demande de préautorisation en vue de débiter les travaux dès l'été 2017 dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien d'actifs immobiliers;
- 3° de MANDATER la Direction générale, en collaboration avec le Service du développement et de l'innovation professionnelle, la direction d'unité et le Service des ressources matérielles, pour déposer une demande de financement parallèle dans le cadre de la mesure 50512 — Ajout ou réaménagement d'espace pour la formation professionnelle;
- 4° de DEMANDER au Service des ressources financières de prévoir la dépense au budget de fonctionnement 2017-2018 et 2018-2019, advenant une réponse défavorable de la part du MEES pour le financement par l'une des mesures d'investissement;
- 5° de CONFIER à l'entrepreneur *GSF Canada inc.* l'exécution des travaux de construction, tel que définis par les professionnels mandatés, en lien avec la révision du programme d'ébénisterie à l'EMMM dans le cadre du contrat à exécution sur demande lié à l'appel d'offres 15-208P;
- 6° de CONFIER à l'entrepreneur suivant sur la liste établie à la suite de l'appel d'offres 15-208P – selon les modalités prévues – l'exécution des travaux auxquels fait référence le paragraphe précédent, si *GSF Canada inc.* n'est pas en mesure de les exécuter.

23. Service du secrétariat général – projet en lien avec le 375^e anniversaire de la Ville de Montréal – modification de la résolution 8 de la séance du comité exécutif du 28 février 2017

Document déposé : Rapport A-34-2803 en date du 20 juin 2017
de M^e Jean Renaud concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la résolution 8 adoptée par le comité exécutif à sa séance du 28 février 2017, résolution par laquelle le comité exécutif mandatait la Direction générale notamment de concevoir un projet d'exposition d'objets et d'artéfacts devant être présentée dans diverse lieux, d'organiser une exposition « Je retourne à mon école », d'inviter les écoles à concevoir une activité avec les élèves et, finalement, de solliciter les directions d'établissements afin de permettre une exposition des archives de la CSDM et une visite de l'école ouverte au public;

CONSIDÉRANT la nécessité de revoir le mandat initialement donné à la Direction générale, notamment en raison de certaines contraintes logistiques;

CONSIDÉRANT la proposition d'une exposition virtuelle, par la publication de capsules mensuelles pendant toute l'année du 375^e de la Ville de Montréal, capsules faisant ressortir la place de la Commission scolaire dans l'histoire de la ville;

CONSIDÉRANT que les élèves ont été invités à participer à une activité de cartes postales menée par la ville;

Il est PROPOSÉ :

- 1^o d'APPROUVER le projet d'exposition virtuelle contenu au présent rapport;
- 2^o de MODIFIER en conséquence la résolution 8 adoptée par le comité exécutif à sa séance du 28 février 2017.

Le commissaire Kenneth George propose d'ajouter une 3^e proposition qui se lit comme suit :

- « 3^o de PRÉVOIR une campagne intense d'information auprès des enseignants et des éducateurs en service de garde sur les thèmes abordés dans les capsules. »

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité des commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'APPROUVER le projet d'exposition virtuelle contenu au présent rapport;
- 2^o de MODIFIER en conséquence la résolution 8 adoptée par le comité exécutif à sa séance du 28 février 2017;
- 3^o de PRÉVOIR une campagne intense d'information auprès des enseignants et des éducateurs en service de garde sur les thèmes abordés dans les capsules.

*24. Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève du secteur des jeunes – recommandations du comité

Document déposé : Rapport A-34-2804 en date du 23 juin 2017
de Mme Guylaine Dubé et de M^e Sylvie Gallant
concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

25. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2017

Document déposé : Rapport A-34-2782 en date du 8 juin 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Diane Beaudet pour le mois de juin 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Diane Beaudet pour le mois de juin 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

26. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – juin 2017

Document déposé : Rapport A-34-2785 en date du 6 juin 2017
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de juin 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de juin 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

27. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai et juin 2017

Document déposé : Rapport A-34-2786 en date du 2 juin 2017
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour les mois de mai et de juin 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour les mois de mai et de juin 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

28. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2017

Document déposé : Rapport A-34-2787 en date du 2 juin 2017
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

29. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2017

Document déposé : Rapport A-34-2788 en date du 5 juin 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mai 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mai 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

30. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2017

Document déposé : Rapport A-34-2789 en date du 5 juin 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng pour le mois de juin 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng pour le mois de juin 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

31. Information :

a) A-33-1063-A Service des ressources matérielles – école Saint-Nom-de-Jésus – coût final des travaux de démolition sélective réalisés dans le cadre de la réhabilitation complète de l'immeuble

32. Période réservée aux membres du comité exécutif

a) Réalisation du projet lié à la révision du programme pédagogique en ébénisterie

En lien avec le rapport A-33-1071 (Service des ressources matérielles – école des métiers du meuble de Montréal – réalisation du projet lié à la révision du programme pédagogique en ébénisterie [5352]), il est mentionné que la révision des programmes pédagogiques de la formation professionnelle peut avoir des impacts financiers importants étant donné que cela peut nécessiter la mise aux normes de certains ateliers de travail dans les écoles de formation professionnelle. Le Service des ressources matérielles analyse présentement la situation. Pour sa part, la présidente souhaite obtenir le détail du processus prévu pour la mesure 50512.

b) Adoption du budget de l'école Jeanne-Mance

M. Ben Valkenburg mentionne que la direction d'établissement de l'école Jeanne-Mance a présenté le budget de l'école à son conseil d'établissement y apportant les explications pertinentes de façon à permettre aux membres du conseil d'établissement de procéder à son adoption en toute connaissance de cause. Il remercie la direction de cette école pour son beau travail.

c) Échéancier provisoire pour les trois reconstructions : écoles Sainte-Bibiane, Sainte-Catherine-de-Sienne et Sainte-Lucie

La présidente souhaite que l'échéancier provisoire soit remis aux conseils d'établissement concernés ainsi qu'aux commissaires Jean-Denis Dufort et Mohamed Maazami.

M. Bruno Marchand rappelle qu'il faut attendre les permis de démolition avant de pouvoir commencer officiellement les travaux.

La séance est levée à 15 h 55.

Secrétariat général – 19 octobre 2017

* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 30 août 2017.